

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur SOUMANOU
Moudjaïdou Ministre de l'Industrie et du
Commerce, de l'intérim de Monsieur
Soumanou SEIBOU TOLEBA, Ministre du
Tourisme et de l'Artisanat, pour compter du
lundi 02 au mercredi 11 octobre 2006

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret 2006- 414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

Vu le décret N°2006-521 du 15 septembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, de l'Intérim du Président de la République pour compter du 15 septembre 2006.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **SOUMANOU Moudjaïdou** Ministre de l'Industrie et du Commerce est chargé de l'intérim de Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat pour compter du **lundi 02 au mercredi 11 octobre 2006**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 octobre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le Ministre
de la Défense Nationale, assurant l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO